

**REGLES DE VIE**

**CANTINE SCOLAIRE**

**AVANT LE REPAS**



- Je vais aux toilettes.
- Je me lave les mains avant de passer à table.
- Je me mets en rang dans le calme.
- Je ne bouscule pas mes camarades et ne cours pas pour me rendre à la cantine.
- Je m'installe sans bruit à la place qui m'est attribuée.

**PENDANT LE REPAS**



- Je ne me déplace pas sans autorisation.
- Je parle sans crier.
- Je ne joue pas : surtout avec la nourriture.
- Je respecte mes camarades, le personnel, le matériel, les locaux.

**DISCIPLINE**



Conscient que la vie en collectivité nécessite des efforts, le personnel interviendra pour appliquer les règles de vie visant au respect des personnes et des biens : tout manquement à ce règlement sera notifié sur un cahier d'incivilité.

Après 3 avertissements de conduite, un courrier sera adressé aux parents ; des exclusions temporaires ou définitives pourront être prononcées par Monsieur le Maire après avis de la commission scolaire.